



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question au Gouvernement n° 3253

Texte de la question

HORAIRES DES TRAINS

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Olivier Jardé. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'énergie et des transports ; j'y associe mes collègues Claude Létourneau et Nicolas Perruchot.

La SNCF fait face à des enjeux majeurs : construction de lignes TGV, ouverture à la concurrence, gestion du fret. Mais il y a aussi le quotidien. Et le quotidien, ce sont douze lignes malades, comme celle d'Amiens-Paris, dont le taux de régularité a chuté très rapidement de 95 à 71 %, ce qui entraîne des arrêts et des retards parfois majeurs, c'est-à-dire supérieurs à une heure.

Certes, il y a eu des grèves et des intempéries. Certes, il y a eu du mauvais temps. Certes, la situation s'est améliorée. Mais, dans un entretien, le président de la SNCF a annoncé qu'une amélioration des services passait par des investissements nouveaux.

D'où ma première question : quand ces investissements seront-ils réalisés, quel est leur échéancier ?

Par ailleurs, on annonce une modification des horaires et la mise en place d'un cadencement. Comment seront effectuées les modifications d'horaires ? Les élus et les usagers seront-ils consultés ? Entraineront-elles la suppression de certaines lignes ? Quand serons-nous prévenus de leur mise en oeuvre ?

Une modification de cinq minutes peut suffire pour rater un bus et arriver en retard à l'école, ce qui imposera de prendre le train d'avant.

Le Nouveau Centre est très attaché à l'entreprise publique qu'est la SNCF. C'est pourquoi nous demandons des éclaircissements sur l'échéancier des investissements et sur les modifications d'horaires en vue de la mise en place d'un cadencement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. Monsieur le député, compte tenu de la mise en œuvre du TGV Rhin-Rhône et de l'augmentation des travaux d'entretien sur le réseau ferroviaire national, la SNCF et Réseau ferré de France ont décidé conjointement d'adapter les horaires des trains. L'Etat a bien sûr demandé que cette modification améliore globalement la régularité des circulations et la ponctualité des trains. Ces changements, qui interviendront en décembre 2011, vont conduire à modifier les habitudes des usagers. C'est pourquoi Nathalie Kosciusko-Morizet et moi-même avons demandé à la SNCF et à RFF de préparer soigneusement l'information du public et des élus concernés par ce changement. Celle-ci s'effectuera en trois étapes.

Premièrement, une communication à destination des parlementaires et des élus aura lieu avant l'été. Nous organiserons personnellement des réunions par grandes régions pour informer collectivités et parlementaires du calendrier et des conséquences locales de la mise en place des nouveaux horaires. Vous avez raison : une modification de cinq minutes n'est pas négligeable et peut changer complètement une garde d'enfant ou l'heure d'arrivée à un travail.

Deuxièmement, une communication à l'intention du grand public, à la fin de l'été, permettra d'informer l'ensemble des Français des modifications d'horaires des trains afin qu'ils puissent se préparer au changement. Enfin, une information de proximité sera délivrée aux clients et à l'ensemble des personnels concernés.

Sachez que le Gouvernement a nommé Bernard Niquet pour superviser le déploiement efficace de ces modifications et la bonne articulation avec l'ensemble de la concertation.

Les préfets seront vos interlocuteurs locaux mais Nathalie Kosciusko-Morizet et moi-même serons très attentifs

à ce que ces changements s'effectuent en prenant en compte les préoccupations de chaque usager.(
Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Jardé](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3253

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 mai 2011